Communauté métropolitaine de Québec

# STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE EN ÉCONOMIE CIRCULAIRE 2024-2035



Ensemble, engagés et en action vers une économie circulaire durable

**Octobre 2024**

**À propos de la CMQUÉBEC**

La Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) est un organisme supramunicipal de planification, de coordination et de financement. Son territoire est constitué de l'agglomération de Québec, qui comprend les villes de Québec, Saint-Augustin-de-Desmaures et L'Ancienne-Lorette, de la Ville de Lévis ainsi que des MRC de La Jacques-Cartier, de L'Île-D'Orléans et de la Côte-de-Beaupré.

# TABLE DES MATIÈRES


| | |
|---|---|
| Mot du président | 04 |
| Mot des coprésidents | 05 |
| Introduction | 06 |
| Économie circulaire en bref | 08 |
| Vaste démarche de concertation | 10 |
| Secteurs et matières prioritaires | 12 |
| Énoncé de vision | 13 |
| Orientations et objectifs | 14 |
| Conclusion | 21 |

# MOT DU PRÉSIDENT

Je vous présente aujourd'hui, avec beaucoup de fierté, la Stratégie métropolitaine d'économie circulaire. Il y a quelques mois à peine, nous avons amorcé une démarche sans précédent de concertation afin de réunir les entreprises, le milieu communautaire ainsi que les acteurs municipaux, gouvernementaux et politiques. L'objectif : unir nos forces afin de doter notre région d'une Stratégie novatrice qui nous permettra de passer à l'action.

Cette Stratégie met d'abord l'accent sur la collaboration essentielle de l'ensemble des acteurs de la région. Ensuite, il est important et nécessaire de démontrer que les projets en économie circulaire sont viables et qu'ils apportent des bénéfices autant sur l'amélioration de la qualité de vie des citoyens que sur la préservation de l'environnement.

La force de cette Stratégie repose également sur un souhait partagé que des actions concrètes soient bientôt réalisées, et que les moyens adéquats soient déployés.



Je tiens chaleureusement à remercier nos coprésidents, Mme Marie-Josée Morency, présidente-directrice générale de la Chambre de commerce et d'industrie du Grand Lévis ainsi que M. Pierre-Luc Lachance, vice-président du comité exécutif de la Ville de Québec et membre du conseil de la CMQuébec, pour avoir piloté cette démarche de façon impressionnante.

Je remercie également les partenaires, les fonctionnaires et les élus qui ont partagé leurs connaissances pour l'élaboration de cette Stratégie. Vous pouvez être extrêmement fiers du travail accompli. Enfin, je me dois de souligner la qualité du travail de la CMQuébec qui a démontré, à nouveau, sa grande capacité de mobilisation.

Bruno Marchand,
Président de la CMQuébec et maire de la Ville de Québec

# MOT DES COPRÉSIDENTS

Quelle magnifique aventure de coprésider cette initiative sur l'économie circulaire ! Ce projet a révélé la volonté profonde des partenaires économiques, sociaux, municipaux et institutionnels à contribuer activement à la vitalité et à la pérennité de notre région.

Le travail réalisé par le comité et ses membres assidus et dévoués mérite d'être mis en lumière. Les échanges enrichissants et les consensus atteints témoignent de la pertinence de cette démarche et de l'énergie collective investie.

L'économie circulaire, bien que peu connue, représente un potentiel majeur pour assurer un développement économique durable et sain dans notre grande région. Au fil des mois, nous avons mobilisé plus d'une centaine de partenaires passionnés, créant une vision commune pour faire de ce modèle un moteur économique du 21e siècle.

Cette première étape n'est que le début d'un travail plus vaste à venir, notamment à travers une feuille de route à développer. Avec la collaboration, la passion et l'ouverture dont nous avons été témoins, nous sommes extrêmement confiants et optimistes pour l'avenir économique, social et environnemental de notre territoire.



Marie-Josée Morency
Présidente-directrice générale de la Chambre de commerce et d'industrie du Grand Lévis



Pierre-Luc Lachance
Élu responsable du développement économique à la CMQuébec
Conseiller municipal à la Ville de Québec

# INTRODUCTION

En mars 2024, la CMQuébec a adopté le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) 2024 2031[1] dans lequel l'économie circulaire constitue l'un des cinq grands défis prioritaires pour les prochaines années. Le PMGMR souligne l'implication de nombreux acteurs et la réalisation de plusieurs initiatives en économie circulaire sur le territoire, mais dénote le manque de concertation entre les divers secteurs d'activités. Afin d'assurer une meilleure planification et coordination de l'économie circulaire, la mesure 8 « Développer une stratégie métropolitaine et un plan d'action en économie circulaire » est introduite sous l'orientation 2, qui vise à « Soutenir le développement de l'économie circulaire sur le territoire ».

L'économie circulaire s'insère également dans la mise en place de la Zone économique métropolitaine de Québec (ZEM). Cette initiative, dans laquelle la CMQuébec agit à titre de partenaire, vise à intégrer et à favoriser le développement d'un pôle économique fort sur le territoire de la CMQuébec. L'objectif 6.3 du plan d'action 2024-2029 de la ZEM[2] est de « Renforcer les pratiques d'économie circulaire à l'échelle de la ZEM ».

De son côté, le gouvernement du Québec a lancé en 2024 la Feuille de route gouvernementale en économie circulaire (FREC) 2024-2028, qui établit un cadre de gouvernance et un programme d'action pour accélérer la transition de l'économie québécoise vers un modèle circulaire.

C'est donc en concordance avec ces planifications que la CMQuébec a entrepris l'élaboration d'une Stratégie métropolitaine en économie circulaire (ci-après appelée la Stratégie). L'objectif est de fédérer l'ensemble des partenaires du territoire de la CMQuébec autour d'une vision, d'orientations et d'objectifs communs à mettre de l'avant pour accélérer la transition vers l'économie circulaire. La Stratégie vise à accroître la circularité de l'économie et le bien-être de la population sur le territoire.



La Stratégie métropolitaine en économie circulaire constitue un cadre général qui s'adresse aux organisations municipales (municipalités, villes, MRC, CMQuébec), aux entreprises (entreprises d'économie sociale, organismes communautaires, industries, commerces, etc.), et aux autres partenaires (universités, centres de recherche, experts, etc.). Les citoyens jouent également un rôle central en tant que consommateurs et acteurs du changement.

1. Le PMGMR s'applique au territoire de la Communauté métropolitaine de Québec excluant la Ville de Lévis qui a son propre plan de gestion des matières résiduelles.
2. Secrétariat du Conseil du trésor, 2023. Zone économique métropolitaine. Plan d'action détaillé. En ligne : Secrétariat à la Capitale- Nationale.



# ÉCONOMIE CIRCULAIRE EN BREF

Au Québec, le Rapport sur l'indice de circularité de l'économie du Québec[3], publié en 2021, révèle que la province est responsable d'une importante empreinte matérielle et qu'elle fonctionne selon un modèle économique linéaire dominant. L'économie québécoise se caractérise par des niveaux élevés de consommation et d'importations, une extraction d'importants volumes de matières premières et de faibles niveaux de circularité. Ce rapport situe l'indice de circularité[4] de l'économie du Québec à 3,5 % en 2021, alors que pour cette même année, la moyenne mondiale était de 8,6 %. Cela signifie qu'au Québec, 96,5 % des ressources (271 millions de tonnes, soit 32 tonnes par habitant par année) entrent dans l'économie québécoise et ne sont pas réintroduites dans le système de production. Ces ressources sont donc gaspillées, perdues ou immobilisées dans des stocks tels que les infrastructures.

**L'économie circulaire et l'économie linéaire**

L'économie circulaire, contrairement au modèle linéaire, est un modèle économique qui implique de repenser les modes de production et de consommation de façon à tenir compte de la limite de nos ressources naturelles. Il vise à optimiser l'utilisation de nos ressources pour éviter leur gaspillage.

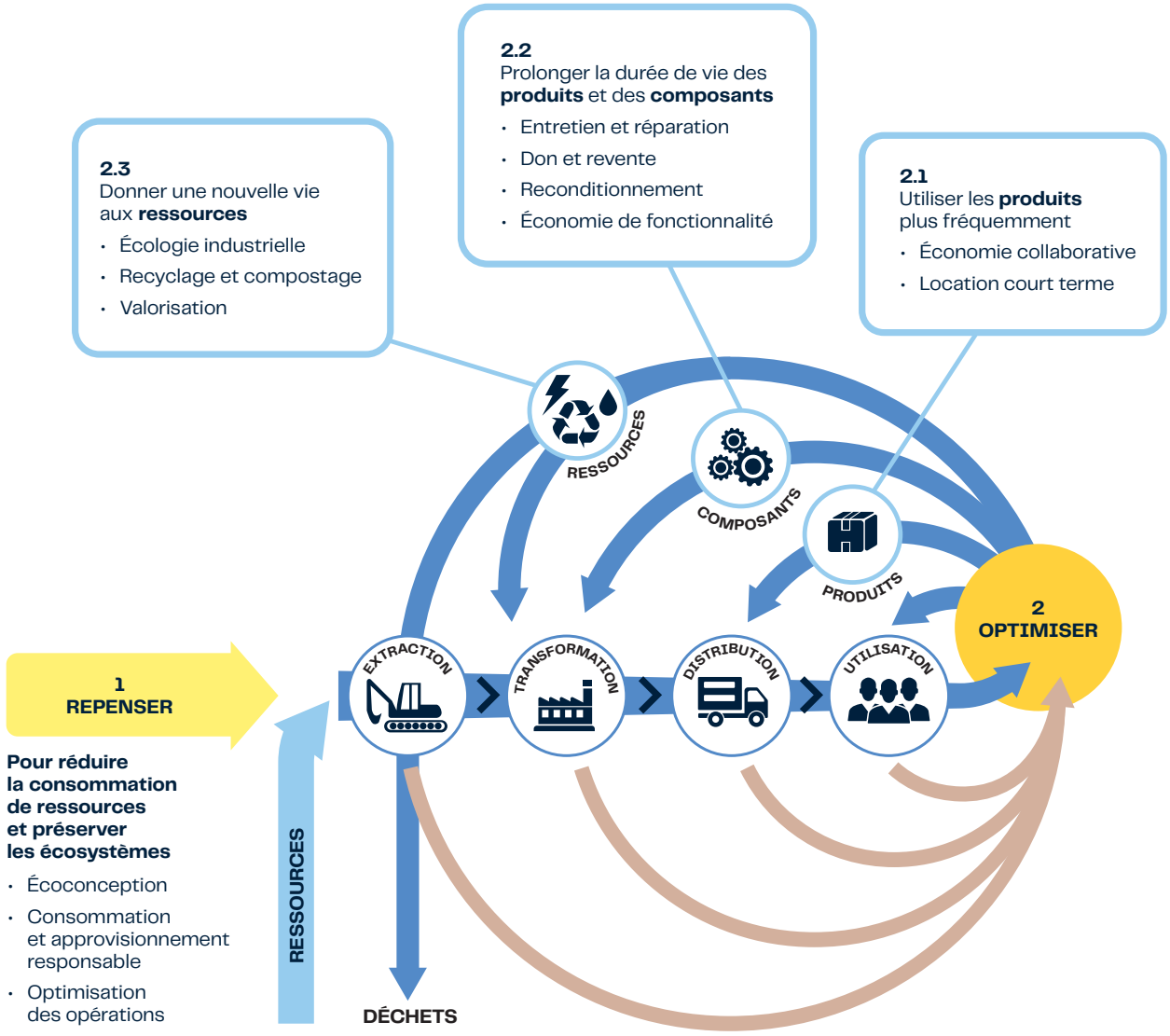
L'économie circulaire est un cadre structurant qui vise à répondre aux besoins de la société tout en préservant les ressources planétaires. Deux principaux mécanismes doivent être mis en place pour intégrer la circularité:

1. **Repenser** nos modes de production-consommation pour consommer moins de ressources et protéger les écosystèmes qui les génèrent (repenser et réduire)
2. **Optimiser** l'utilisation des ressources qui circulent dans nos sociétés en priorisant, dans l'ordre, les éléments suivants :
   - Utiliser les produits plus fréquemment (réutiliser);
   - Fabriquer durablement afin de prolonger la durée de vie des produits et des composants (entretenir, réparer et reconditionner);
   - Donner une nouvelle vie aux ressources (recycler, valoriser).

3. Circle Economy, 2021. Rapport sur l'indice de circularité de l'économie. Réduire l'écart en matière de circularité au Québec. Tiré du site Web de RECYC-QUÉBEC.
4. Circle Economy, 2023. Circularity Gap Report 2023. L'économie mondiale de moins en moins circulaire. Tiré du site Web de Québec circulaire.

Ces mécanismes sont accompagnés de douze stratégies qu'il est possible de sélectionner et d'adapter en fonction des contextes organisationnels et territoriaux et du type de ressource utilisée (figure 1).

## Figure 1 : Schéma de l'économie circulaire au Québec[5]



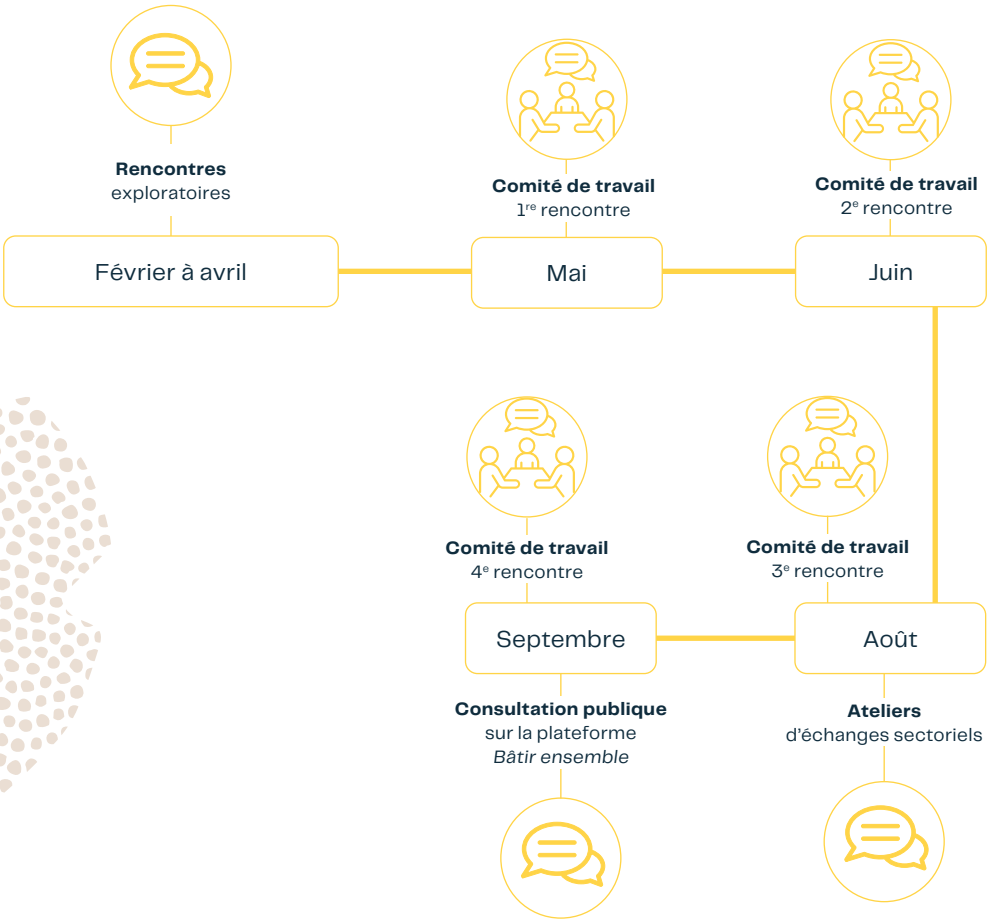

5. Figure inspirée par celle de : RECYC-QUÉBEC, 2024. L'économie circulaire, une priorité. Tiré du site Web de RECYC-QUÉBEC.

# VASTE DÉMARCHE DE CONCERTATION

Pour élaborer la Stratégie, la CMQuébec a mis sur pied un comité de travail composé d'une vingtaine de membres provenant des secteurs économique, municipal, environnemental, gouvernemental et du milieu de la recherche (annexe 1). Son mandat était de proposer au comité d'orientation en environnement, transition climatique et agriculture de la CMQuébec, une vision et des orientations en matière d'économie circulaire pour la région métropolitaine.

En complément aux travaux du comité, plusieurs activités de consultation ont été organisées afin de recueillir les commentaires, les préoccupations, les attentes et les besoins d'un plus grand nombre de parties prenantes. Ainsi, de nombreuses rencontres exploratoires (30), des ateliers d'échanges sectoriels (4) et une consultation publique sur plate-forme virtuelle de la CMQuébec « Bâtir ensemble » ont permis d'élargir la consultation à l'ensemble de la population. La figure 2 présente la démarche de concertation de la Stratégie métropolitaine en économie circulaire.

**Figure 2 : Démarche de concertation de la Stratégie métropolitaine en économie circulaire**



Selon les informations colligées lors des activités de consultation, ainsi qu'à la lumière du *Portrait-diagnostic de l'économie circulaire sur le territoire de la CMQuébec* réalisé par le Conseil régional en environnement – région de la Capitale-Nationale, il en ressort que :

- La présence **d'institutions et d'incubateurs sur le territoire** est un atout pour le développement de l'économie circulaire. La recherche, de même que l'innovation, constituent des leviers essentiels à la transition. Toutefois, il semble que la recherche et le développement ne sont pas suffisamment soutenus et que la collaboration entre les entreprises et les acteurs de la recherche pourrait être davantage favorisée. De plus, les résultats issus des projets pilotes, et les données acquises par les différentes recherches et études ne sont pas toujours partagés et communiqués de façon optimale, notamment aux entreprises.

- Plusieurs **initiatives inspirantes** sont déjà en place. Elles sont souvent le fruit d'entreprises d'économie sociale dont les activités sont centrales pour la transition.

- Des **orientations métropolitaines structurantes** (PMGMR et Zone économique métropolitaines) sont en vigueur et sont des opportunités de structurer et de dynamiser le déploiement de l'économie circulaire, tout comme les grands objectifs québécois et canadiens en matière de transition environnementale.

- Le déploiement actuel de l'économie circulaire sur le territoire est caractérisé par des projets et des acteurs qui agissent en silo. La **mobilisation des parties prenantes** autour de la Stratégie est primordiale pour développer l'économie circulaire. Il est souhaitable que la mobilisation de cette diversité d'acteurs soit maintenue.

- La situation actuelle est marquée par l'existence de mythes, et par un manque de connaissances en économie circulaire et sur les enjeux environnementaux et climatiques. Des **lieux d'échange et de concertation** sont nécessaires pour développer des solutions efficaces, sensibiliser et partager l'expertise, notamment pour que les entreprises puissent déployer de nouveaux modèles d'affaires.

- Les entreprises de la région sont mobilisées, mais on remarque **peu de passage à l'action**. Par exemple, l'écoconception et l'approvisionnement responsable sont peu intégrés dans les opérations et les pratiques.

- La **réglementation** en place ne soutient pas efficacement l'adoption de l'économie circulaire. Des cadres réglementaires et législatifs plus stricts encourageraient l'adoption de pratiques circulaires. Ceci devrait également être couplé à des mesures de **soutien aux entreprises** afin de les accompagner dans ces changements.

- On constate une **résistance au changement** dans tous les secteurs, mais de façon plus marquée au sein des organisations municipales et des entreprises. La population, les clients, la main-d'œuvre, les grands donneurs d'ordres qui exigent des actions climatiques sont des incitatifs pour encourager les entreprises à agir.

- L'industrie de la **réutilisation et du réemploi** est en croissance et l'intérêt de la population envers les produits de « seconde main » est grandissant. Toutefois, il est difficile d'attirer et de fidéliser les travailleurs dans ces secteurs, en raison d'un manque de valorisation de la profession et de formations. De plus, les prix des produits usagés ne sont pas assez compétitifs, comparativement aux produits neufs.

# SECTEURS ET MATIÈRES PRIORITAIRES

Les secteurs prioritaires, qui sont présentés à la figure 3, concernent des regroupements d'activités économiques similaires ou des domaines spécifiques qui ont un potentiel de mise en place de stratégies circulaire, visant notamment les entreprises, les industries ou les organisations qui œuvrent dans un même secteur.

Les matières prioritaires sont des matériaux, des biens ou des produits auxquels on souhaite s'attarder afin de repenser leur conception, réduire leur production et augmenter leur valorisation. Une approche par matière pourrait viser plusieurs secteurs et concerner une diversité d'acteurs, de façon transversale.

**Figure 3 : Secteurs économiques et catégories de matières prioritaires**




Les secteurs de l'énergie et du transport ont également été identifiés comme ayant un potentiel intéressant en économie circulaire. Ils n'ont toutefois pas été retenus parmi les secteurs prioritaires en raison des planifications existantes en matière de transport, et du manque de levier permettant d'agir à l'échelle de la région sur le secteur de l'énergie.

* Résidus de construction, de rénovation et de démolition

# ÉNONCÉ DE VISION

La vision 2035 de la Stratégie métropolitaine d'économie circulaire se base notamment sur les valeurs et les attentes qui ont été exprimées lors des activités de consultation :

**Ensemble, engagés et en action vers une économie circulaire durable**

En 2035, les municipalités, les entreprises, les organismes et la population forment un réseau de partenaires mobilisés qui collaborent au développement de l'économie circulaire.

L'adaptation du cadre réglementaire, le déploiement d'outils et d'infrastructures, ainsi que la disponibilité d'un financement stratégique ont favorisé la transition vers un modèle économique circulaire.

Les connaissances acquises et les nombreux projets innovants réalisés démontrent les impacts positifs sur l'environnement, la vitalité économique ainsi que les bénéfices sociaux de l'économie circulaire.

Les quantités de matières générées et éliminées ont fortement diminué sur le territoire, ce qui confirme que les ressources sont consommées et utilisées de façon optimale.

Le changement de culture opéré bénéficie à toute la société par une amélioration globale de la qualité de vie.



# ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

La Stratégie métropolitaine en économie circulaire comporte 6 orientations et 16 objectifs, lesquels sont présentés aux pages suivantes. Afin de favoriser la consommation responsable et de limiter le gaspillage des ressources sur le territoire, il faut noter que la présente Stratégie est complémentaire aux orientations et objectifs identifiés dans d'autres planifications stratégiques de la CMQuébec :

- Le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2024-2031, qui vise notamment à réduire à 423 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant.
- La Vision métropolitaine de la mobilité durable 2041, qui vise par exemple à développer des services basés sur l'économie de partage (vélopartage, autopartage).
- Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement actuellement en révision.
- La Vision métropolitaine de l'eau 2021-2030, qui vise à maintenir l'intégrité des écosystèmes en limitant les impacts des activités humaines sur ceux-ci.

## Orientation 1 :
## Faire de l'économie circulaire un modèle économique fort dans la région métropolitaine de Québec

L'économie circulaire représente une opportunité unique pour la région métropolitaine de Québec. En faisant de ce modèle une priorité, nous pourrons repenser nos modes de consommation et de production et stimuler l'innovation afin de réduire les matières résiduelles et optimiser l'utilisation des ressources.

Cette orientation vise à mettre en place les conditions de succès nécessaires à la transition vers l'économie circulaire sur le territoire, et ce, pour l'ensemble des acteurs de l'écosystème. Dans ce contexte, les ressources financières et la mise en place d'une coordination régionale multidisciplinaire sont des éléments essentiels pour assurer le succès de la Stratégie.

### Objectif 1.1
### D'ici 2026, obtenir les ressources financières publiques et privées au bénéfice du déploiement de l'économie circulaire

À la suite de l'adoption de la Stratégie, l'obtention de financement doit notamment permettre de mettre sur pied et de maintenir une structure de coordination pérenne et de réaliser des actions et des projets en économie circulaire, et ce, pour l'ensemble des acteurs impliqués.

### Objectif 1.2
### D'ici 2027, mettre en place une structure de coordination pour la région métropolitaine de Québec

Une structure de coordination régionale est requise afin que la mise en œuvre soit partagée entre les différents acteurs du territoire, et que les actions soient alignées avec la vision, les orientations et les objectifs de la Stratégie. Pour établir la structure, un comité regroupant divers acteurs pourra être créé et la mise en place d'une plateforme numérique collaborative pourra être envisagée. Des partenariats stratégiques, des projets pilotes et des événements de réseautage renforceront l'engagement et l'efficacité des initiatives.

Cette structure de coordination aura comme rôle notamment :

- De travailler et d'appuyer les partenaires ainsi que les instances administratives et politiques dans l'intégration de la Stratégie dans différentes planifications;
- De réaliser de façon continue un suivi de la mise en œuvre de la Stratégie et de la feuille de route;
- De mobiliser et fédérer l'ensemble des acteurs du territoire en assurant un rôle de leadership.

### Objectif 1.3
### D'ici 2028, élaborer une feuille de route en économie circulaire pour la région métropolitaine de Québec

La feuille de route identifiera les actions concrètes prioritaires selon les objectifs de la Stratégie. Cette première feuille de route viendra donner une impulsion au déploiement d'une économie davantage circulaire, en concentrant les efforts sur les secteurs et les matières prioritaires identifiés dans la Stratégie.

## Orientation 2 :
## Faciliter et accélérer la transition circulaire des entreprises

Cette orientation vise à stimuler, inspirer et guider les entreprises dans la transformation de leur modèle d'affaires. Pour ce faire, il est nécessaire de renforcer les compétences, le financement de projets ainsi que le développement de l'offre de services pour appuyer les initiatives en économie circulaire.

### Objectif 2.1
### D'ici 2030, déployer des programmes d'aide financière dédiés aux entreprises

Cet objectif vise à développer ou à adapter des mesures financières qui permettront aux entreprises de réaliser des projets innovants et d'intégrer des stratégies circulaires. Le développement de ces dispositifs impliquera différents acteurs, que ce soit les instances gouvernementales (subventions, programmes de financement, allégements fiscaux, etc.), les institutions financières (création de produits financiers spécifiques) ou les municipalités (financement des entreprises circulaires, subvention à l'innovation).

### Objectif 2.2
### D'ici 2028, augmenter les compétences en économie circulaire des entreprises de la région en leur offrant des formations et des ressources spécialisées

Le renforcement des connaissances peut se traduire par un accompagnement personnalisé, du soutien technique ou des formations adaptées aux spécificités et aux besoins de l'entreprise. Le partage de connaissances et d'expertises, notamment en ce qui concerne les coûts et les bénéfices économiques liés à l'implantation de pratiques circulaires, facilitera le passage à l'action des entreprises, tout comme le partage d'exemples inspirants.

Pour faciliter le transfert de connaissances, les associations sectorielles devront impérativement être impliquées dans la formation et la communication des données et des informations sur l'économie circulaire auprès de leurs membres.

### Objectif 2.3
### D'ici 2030, cibler les opportunités d'affaires liées aux différentes stratégies d'économie circulaire

Plusieurs besoins relatifs à l'économie circulaire sont actuellement non comblés dans les chaines de valeurs locales. Pour assurer la mise en place de stratégies circulaires dans les entreprises, il est nécessaire notamment d'assurer le développement d'un support logistique pour l'opérationnaliser. Des routes de transport optimisées, des lieux d'entreposage mutualisés ou des services de diagnostic des matières résiduelles pour générer des maillages de type «symbioses industrielles», sont des exemples de services qui devront être développés.

La mutualisation d'équipements et de services ainsi que le partage d'information entre entreprises favorisent également la transition vers une économie davantage circulaire, en plus de soutenir la vitalité économique.

## Orientation 3 :
## Soutenir les organismes communautaires et les entreprises d'économie sociale qui opérationnalisent l'économie circulaire

En plus de répondre à une mission sociale, plusieurs organismes communautaires et entreprises d'économie sociale ont un modèle d'affaires qui repose en tout ou en partie sur l'économie circulaire. Ces organisations œuvrent dans des domaines variés : du textile à l'électronique, en passant par la mobilité ou l'alimentation. Cette orientation vise à les soutenir afin qu'ils poursuivent leurs activités en économie circulaire, tout en réalisant leur mission.

---

**Objectif 3.1**
**D'ici 2035, développer des infrastructures et des solutions pour intégrer l'économie circulaire dans les entreprises d'économie sociale et les organismes communautaires**

Certaines infrastructures et solutions permettraient d'optimiser les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale. Un meilleur tri des biens réutilisables aux écocentres, l'implantation d'un centre de mutualisation et le développement de routes de récupération sont des exemples de solutions structurantes à mettre en place pour faciliter les opérations de ces organismes.

---

**Objectif 3.2**
**D'ici 2027, mettre en place des programmes de financement à la mission et de l'accompagnement pour les entreprises d'économie sociale et les organismes communautaires**

À titre d'exemple, dans le cadre de la mesure 30 du PMGMR, et en collaboration avec les instances municipales, la CMQuébec doit évaluer la mise en place d'un programme de soutien financier métropolitain à la mission afin de soutenir les organismes qui contribuent à la réduction des matières résiduelles et au réemploi. En complément à cette mesure, un accompagnement des organismes devra être réalisé et devra être combiné à un financement récurrent afin de soutenir les organismes et entreprises qui contribuent à l'économie circulaire.

---

## Orientation 4 :
## Accroître la circularité dans les pratiques municipales

Le rôle des organisations municipales est essentiel en économie circulaire, notamment en raison de leur capacité à mobiliser les parties prenantes et à coordonner les initiatives sur leur territoire. En agissant de façon exemplaire, les municipalités peuvent également inspirer les autres organisations publiques et privées, et la population.

Cette orientation vise l'intégration de l'économie circulaire dans les administrations municipales, ainsi que la mise en place d'outils pour encourager les initiatives des autres acteurs du territoire.

---

**Objectif 4.1**
**D'ici 2030, accroitre les connaissances des organisations municipales du territoire en offrant des formations et de l'accompagnement**

La formation et la sensibilisation des fonctionnaires et des élus municipaux améliorera la compréhension de l'économie circulaire, facilitant leur adhésion et la mise en œuvre de pratiques circulaires. La création d'une communauté de pratique intermunicipale est suggérée afin de partager l'expertise entre les municipalités.

---

**Objectif 4.2**
**D'ici 2030, accompagner les organisations municipales pour adapter la réglementation afin de favoriser l'expansion de l'économie circulaire**

L'adaptation de la réglementation municipale en matière d'urbanisme, d'environnement ou d'économie aura un impact important sur le déploiement de pratiques circulaires, tant auprès des entreprises que de la population. Un travail en amont avec les entreprises est souhaitable afin de considérer leurs besoins et leurs préoccupations, et générer des changements positifs et viables.

---

**Objectif 4.3**
**D'ici 2030, accompagner les organisations municipales pour qu'elles intègrent des stratégies circulaires dans l'ensemble de leurs opérations**

Les organisations municipales ont plusieurs opportunités d'intégrer des stratégies circulaires dans leurs opérations, par exemple en matière d'approvisionnement, de mobilité et de gestion des ressources et des actifs (bâtiments et locaux, parc automobile, etc.) où elles peuvent avoir un impact significatif sur l'optimisation des ressources telles que l'eau et l'énergie.

L'intégration de pratiques en économie circulaire permettra également de minimiser la quantité de matières résiduelles générées et éliminées. Cela implique de mettre en place divers programmes visant la récupération et le réemploi, tout en sensibilisant la population à l'importance de la réduction à la source.

En diminuant les coûts associés à la gestion des matières résiduelles, les organisations pourront réallouer ces ressources à d'autres initiatives, contribuant ainsi à un environnement plus durable et à une meilleure qualité de vie pour leurs citoyens.

---

## Orientation 5 :
## Engager la population vers un changement de culture

Cette orientation vise à développer des initiatives pour informer, sensibiliser et encourager la population à participer activement au virage vers l'économie circulaire, et à adopter des comportements plus durables et responsables.

### Objectif 5.1
### D'ici 2030, déployer des campagnes de sensibilisation citoyenne sur le territoire

Afin d'encourager les changements dans les habitudes de consommation, plusieurs possibilités de collaboration avec les parties prenantes doivent être saisies afin de transmettre des messages en lien avec l'économie circulaire via les outils de communication et de sensibilisation existants. La réalisation d'un plan de marketing social et la diffusion d'une campagne de sensibilisation déployée de façon uniforme et concertée sur le territoire permettra de rejoindre un large public, d'améliorer la compréhension de l'économie circulaire et d'encourager les pratiques et les comportements durables.

### Objectif 5.2
### D'ici 2030, identifier les obstacles à l'application de stratégies circulaires dans la population et développer des projets pour y répondre

Des moyens simples doivent être mis en place pour encourager les modes de consommation durables. La réduction à la source, la réparation, le réemploi et l'économie collaborative, notamment, sont des stratégies pouvant aider à freiner la surconsommation et le gaspillage. Il est cependant nécessaire que ces services ou ces produits soient à un meilleur prix pour que la population y adhère. Actuellement, les coûts, l'accessibilité ou le manque d'information concernant les services et les biens disponibles sont des exemples de freins au changement.

## Orientation 6 :
## Acquérir des connaissances en économie circulaire à l'échelle du territoire

L'acquisition de données et de connaissances et la transmission à l'ensemble des acteurs favorisent l'innovation et stimulent la création de nouveaux modèles d'affaires durables. De plus, une meilleure compréhension des enjeux et du contexte permet d'identifier les solutions les plus appropriées et de cibler les actions prioritaires.

### Objectif 6.1
**D'ici 2026, identifier des indicateurs régionaux pour mesurer la transition vers la circularité**

Réaliser un suivi de la transition vers l'économie circulaire à l'échelle du territoire permettra de suivre les progrès réalisés et de mesurer les résultats des actions déployées sur le territoire. Afin d'intégrer les impacts sur l'environnement, il serait pertinent de se doter d'une méthodologie qui se base sur des cadres existants, et de collaborer avec d'autres régions pour le développement d'indicateurs communs.

### Objectif 6.2
**De façon continue, appuyer la recherche, le développement des connaissances et l'innovation en économie circulaire dans la région**

Les données et la disponibilité de l'information sont essentielles dans le soutien à une économie que l'on veut davantage circulaire. Il est important que le milieu de la recherche et du développement ait accès à un financement adéquat pour poursuivre l'acquisition de connaissances.

L'information concernant les volumes de matières résiduelles, la quantité de GES émise, ainsi que les secteurs à fort potentiel de circularité sont des exemples de données pertinentes à connaître afin de trouver des pistes de solutions. En matière d'innovation, l'intelligence artificielle est un atout à utiliser pour favoriser la transition circulaire.

### Objectif 6.3
**De façon continue, diffuser les connaissances pour stimuler l'émergence des projets structurants**

La valorisation et le partage de données quantitatives (statistiques, résultats d'études) ou qualitatives (retours d'expériences, bonnes pratiques) permet d'inspirer et de guider les actions des organisations en s'appuyant sur les connaissances développées en économie circulaire. La mise en place de moyens de diffusion de ces connaissances est une façon de susciter la réalisation de projets qui pourront transformer les pratiques au sein des différents secteurs d'activité.

# CONCLUSION

Sachant que la CMQuébec et ses partenaires aspirent à repenser l'économie de la région, notamment afin d'améliorer la qualité de vie et la vitalité, la Stratégie métropolitaine d'économie circulaire a d'ores et déjà permise de fédérer l'ensemble des partenaires de la région métropolitaine de Québec autour d'une vision, d'orientations et d'objectifs communs à mettre de l'avant pour accélérer la transition vers l'économie circulaire.

En effet, l'élaboration de la Stratégie a pu démontrer que les acteurs du territoire de la CMQuébec sont mobilisés et prêts à s'unir pour changer les pratiques actuelles vers plus de circularité. Avec ce cadre stratégique concerté, tous les acteurs de l'économie circulaire pourront continuer à collaborer et renforcer leurs capacités d'action de façon cohérente sur l'ensemble du territoire.

Au cours des prochaines années, c'est tous ensemble que les acteurs de la région métropolitaine pourront mettre en œuvre la Stratégie métropolitaine et réaliser des actions concrètes sur le territoire, notamment en élaborant une première feuille de route.



# COMITÉ DE TRAVAIL

### Co-présidence

- Mme Marie-Josée Morency, présidente-directrice générale de la Chambre de commerce et d'industrie du Grand Lévis.
- M. Pierre-Luc Lachance, vice-président du comité exécutif de la Ville de Québec et responsable du développement économique à la CMQuébec

### Membres

- Association de la construction du Québec
- Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec
- Chambre de commerce et d'industrie de Lévis
- Chambre de commerce et d'industrie de Québec
- Conseil régional de l'environnement, Région de la Capitale-Nationale
- Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches
- Coop Carbone
- Corporation de développement économique communautaire de Québec
- Développement économique Côte-de-Beaupré
- Développement économique de l'Île d'Orléans
- Développement économique de la Ville de Lévis
- Investissement Québec
- MRC de La Côte-de-Beaupré
- MRC de L'Île-d'Orléans
- MRC de La Jacques-Cartier
- Nation huronne-wendat
- Québec International
- Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf
- Réseau de recherche en économie circulaire du Québec
- Secrétariat à la Capitale-Nationale
- Service du développement économique de la Ville de Québec
- Ville de Québec
- Ville de Lévis

### Coordination

- Communauté métropolitaine de Québec

Communauté métropolitaine de Québec

# STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE EN ÉCONOMIE CIRCULAIRE 2024-2035